

*Sex in an Old Regime City: young workers and intimacy in France, 1660-1789*¹, publié aux éditions Oxford University Press en 2020 par Julie Hardwick, a été l'occasion pour nous d'imaginer un entretien portant sur l'histoire de la sexualité à Lyon, ce questionnaire s'inscrivant plus largement autour d'enjeux (plus que d'actualité) concernant la politique des rapports genrés, et de la sexualité, en plus de l'approfondissement de ses choix historiographiques.

Pour rappeler brièvement qui est Julie Hardwick : professeure d'histoire à l'Université du Texas à Austin, elle est reçue professeure distinguée à l'Académie d'Austin en 2019. Ses recherches sont axées sur des thématiques au croisement de l'histoire légale, économique et sociale, mises en relief par la dimension genrée des rapports sociaux au sein des communautés.

Enjeux et positionnements historiographiques

1. *Pour commencer, quelle était votre problématique, et les enjeux qui s'offraient à vous, quand vous avez commencé à mener vos recherches pour *Sex in an Old Regime City: Young Workers and Intimacy in France, 1660-1789* ² ?*

Julie Hardwick : Au départ, je voulais explorer la possibilité pour les jeunes femmes aux XVIIème et XVIIIème siècles d'expérimenter ou d'agir sur leurs désirs. Notre historiographie a été imprégnée par des travaux analysant comment la sexualité des jeunes femmes fut régulée, criminalisée, et disciplinée, je voulais donc savoir quelle était leur capacité d'action pour ce que j'en suis venue à décrire comme « intimité licite ».

2. *Selon vous, comment cet ouvrage se positionne-t-il dans le champ de la recherche ? Dans quels champs historiographiques vous placez-vous ?*

Julie Hardwick : Ce livre appartient à plusieurs veines historiographiques : l'histoire de la sexualité, l'histoire de la famille et du genre, l'histoire du droit, l'histoire du travail, l'histoire de la santé reproductive des femmes, l'histoire des enfants, l'histoire de la réformation de l'Église et la construction de l'État.

¹ J. HARDWICK, *Sex in an Old Regime City: Young Workers and Intimacy in France, 1660-1789*, New York, NY, OUP USA, 2020.

² *Id.* Pour un résumé complet, ou se procurer l'ouvrage : <https://global.oup.com/academic/product/sex-in-an-old-regime-city-9780190945183?cc=us&lang=en&#>

Les sources : choix et méthode d'exploitation

3. *Pour entrer un peu plus dans le questionnaire, je vous propose de nous parler de la matérialité assez inédite qui a composé votre corpus de sources, notamment cette jarretière retrouvée auprès d'un nourrisson abandonné à l'Hôtel-Dieu de Lyon, qui orne l'ouverture et clôt votre ouvrage.*

Julie Hardwick : L'un des aspects les plus intéressants et les plus inattendus de ma recherche a été la découverte de ces objets, qui m'ont donné accès à la culture matérielle de l'intimité de ces jeunes gens, et à la vie des travailleuses et travailleurs de cette époque. La jarretière en est un exemple évident, mais d'autres objets en font partie, tels que les billets-doux ou les simples références à de telles sources même si l'objet en lui-même n'a pas survécu dans les archives aujourd'hui. J'ai été très surprise de trouver ce genre de matériel, celui-ci m'a aidée à voir la culture intime des jeunes sous un angle différent que ce que m'avaient, jusqu'ici, présenté les documents légaux.

4. *A la lecture j'ai été frappée par votre utilisation assez inédite de sources plutôt communes, du moins pour les chercheuses et chercheurs français, pourquoi avoir opté pour cette lecture spécifique des procès et déclarations en grossesse ? Comment le matériel archivistique composant ces procédures peut-il être une source d'un intérêt nouveau pour l'historienne ou historien en devenir ?*

Julie Hardwick : En effet, les historiennes et les historiens ont fait un excellent travail et ont largement utilisé la substance fournie par les déclarations de grossesses pour d'autres régions, notamment Jacques Depauw et Marie-Claude Phan en France, ou Cathy McClive aux États-Unis³. D'ailleurs, j'ai travaillé à Lyon pendant bien des années avant de me tourner vers ces documents, que je pensais avoir été beaucoup utilisés. Toutefois, aussitôt que j'ai commencé à les lire, j'y ai aperçu la possibilité de les interroger autrement que ce qui avait déjà été fait, en questionnant l'intimité licite dans le quotidien de ces jeunes gens.

³ Voir par exemple J. DEPAUW, « Amour illégitime et société à Nantes au XVIIIe siècle », *Annales*, vol. 27, n° 4, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1972, p. 1155-1182 ; N. CASTAN, « Marie-Claude Phan, Les amours illégitimes, histoires de séduction en Languedoc (1676-1786) », *Annales*, vol. 44, n° 2, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1989, p. 422-424 ; S. BROOMHALL et C. MCCLIVE, « Review of Menstruation and Procreation in Early Modern France (Women and Gender in the Early Modern World), McCliveCathy », *Early Science and Medicine*, vol. 22, n° 4, Brill, 2017, p. 384-386.

5. *Vos archives vous ouvrent indéniablement la voie vers une connaissance plus intime des mécanismes sociaux-culturels, de l'affect et de la sexualité, chez les travailleuses et travailleurs lyonnais sous l'Ancien Régime, mais également de toute la communauté attenante. Considérez-vous avoir eu un accès privilégié au « for-privé » de ces derniers par le biais de vos choix archivistiques ?*

Julie Hardwick : À mon avis, le type de sources que je décris comme « archive de la reproduction » présente un regard fascinant sur la vie privée des travailleuses et travailleurs, une partie de leurs vies en général très difficile à explorer pour les modernistes, puisque même s'ils étaient alphabétisés, ils n'ont laissé que très peu de matériel encore trouvable aux archives, tel que les lettres ou les journaux.

6. *Malgré l'impressionnant corpus documentaire que vous êtes parvenue à réunir, quel rapport au « silence des archives »⁴ entretenez-vous ? Cachent-elles plus qu'elles ne révèlent, ou au contraire sont-elles plus bruyantes qu'on ne pourrait le croire ?*

Julie Hardwick : Notre récent débat sur le silence des archives dans l'historiographie française, comme vous le remarquez avec le livre d'Arlette Farge, en France comme dans beaucoup d'autres régions, nous a forcé à penser bien plus consciemment à la façon dont les archives sont construites, et ce que leur organisation met en valeur, sinon nous cache. Par exemple dans mon livre, on voit que les archivistes ont créé la catégorie « déclaration de grossesse » pour recouvrir les procès en paternité. L'historiographie a associé cette tournure avec l'idée d'une volonté émanant de l'État français pour discipliner la sexualité des jeunes femmes. Pourtant, les documents eux-mêmes nous montrent que les jeunes femmes utilisaient les tribunaux royaux locaux comme autant de ressources permettant de protéger leur réputation et leur avenir. Alors si les cadres de classement archivistiques ont contribué à réduire la visibilité de l'agentivité de ces femmes, la lecture attentive des documents permet malgré tout d'y rencontrer nombre d'informations surprenantes.

7. *Dans le cadre de sujets ayant trait à la sensibilité, l'utilisation de sources légales et l'absence de sources plus intimes issues du « for-privé » ne mène-t-elle pas forcément à un décalage entre l'observation que l'on peut en avoir et la réalité des pratiques quotidiennes telles qu'elles existaient, au niveau de la vie sexuelle et amoureuse ? N'y a-t-il pas un problème insoluble de*

⁴ A. CORBIN, *Histoire du silence: De la Renaissance à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2016 ; D. THOMAS, S. FOWLER et V. JOHNSON, *The Silence of the Archive*, London, Facet Publishing, 2016.

relativisme dans l'étude d'objet dont on sait qu'on n'en a encore qu'une connaissance infime pouvant être biaisée par l'effet-source dans le choix de notre corpus documentaire ?

Julie Hardwick : Je pense effectivement qu'en histoire moderne, il y a toujours un décalage entre ce que nous disent nos sources et ce que nous voudrions savoir concernant l'histoire de la sexualité et de l'intimité romantique. Je dis parfois que j'aimerais voyager à Lyon en 1720, ne serait-ce qu'une journée pour m'entretenir avec ces jeunes ! Cependant, ce sont des sujets importants, nous devons donc utiliser ce que nous pouvons de manière aussi réfléchie et créative que possible, plutôt que d'envisager ces sujets comme impossibles. Les historiennes et les historiens d'il y a 20, 40, 60 ans seraient bien étonnés de tout ce que nous avons réussi à apprendre sur la vie ordinaire de ces femmes et de ces hommes, par divers moyens, et sur leur vie intime. Je suis donc certaine qu'à l'avenir, les prochaines générations de modernistes apporteront de nouvelles analyses encore plus pertinentes aux nôtres.

8. Par ailleurs, les méthodes de tri archivistique, c'est-à-dire les choix de classement et d'inventoriage, par les archivistes, historiennes, et historiens mènent à la création de catégories parfois dénuées de sens, si ce n'est anachronique, comme vous l'avez démontré avec le cas des « déclarations de grossesse », correspondant en réalité à des « plaintes en grossesse », qu'il faut parfois déconstruire. Considérons cela comme des défis, quel appareillage méthodologique avez-vous mobilisé pour passer au-dessus, de ces non-dits et silences liés à la censure communautaire, je pense notamment à des phénomènes tels que les avortements ?

Julie Hardwick : Il est essentiel que nous explorions ces problèmes de manière plus large et innovante. En commençant ce projet, j'imaginai qu'il me serait impossible de trouver une quelconque preuve d'essai des jeunes couples en matière de fausses-couches pour mettre fin à une grossesse, ou de pratique d'élimination des restes fœtaux. Et pourtant, j'en ai trouvé. Je pense donc qu'il est important que nous gardions l'esprit ouvert quant aux sources qui pourraient nous être utiles, et élargir nos perspectives. Ensuite, comme toujours, nous devons porter un regard critique, quel que soit le type de source, en considérant la manière dont elle a été construite, et comment la configuration de notre corpus oriente notre lecture.

9. Sur la méthode même de travail analytique, comment avez-vous construit votre livre ? J'ai remarqué que l'écriture était relativement fluide, alternant entre arguments et illustrations,

issues des sources, était-il important pour vous de montrer aux lectrices et lecteurs l'histoire de ces jeunes travailleuses et travailleurs lyonnais ?

Julie Hardwick : Je tenais beaucoup à ce que la vie des jeunes travailleurs, spécialement la voix des jeunes femmes, soit au centre du livre. Il y a tellement peu de matériel abordant cette perspective. Bien que les documents légaux soient évidemment des textes complexes, multidimensionnels, à plusieurs niveaux et à plusieurs voix ; et j'espère que je présente assez scrupuleusement cette réalité dans mon livre ; et bien que filtrés, ils nous offrent néanmoins une perspective fantastique et sans pareil sur leur vie.

10. Quelles peuvent être nos clés de compréhension sur des schémas et motifs aussi lointains, ayant trait à l'affect, la sensibilité, et l'intime ?

Julie Hardwick : Cette question est tellement importante. Pendant longtemps, je suis restée sceptique sur l'histoire des émotions, je croyais qu'il était uniquement possible de savoir ce que faisaient les individus et non ce qu'ils ressentaient. Même maintenant, j'y fais attention, ce qui, je pense, est évident à plusieurs reprises dans le livre. Encore une fois, je pense qu'il est important pour les historiennes et les historiens de reconnaître que les émotions sont la voie royale vers l'intimité, et bien d'autres parties de leurs vies, plutôt qu'un aspect à ignorer. Une approche méthodologique très utile selon moi, est l'idée bourdieusienne selon laquelle les émotions sont des pratiques, et que nous pouvons identifier des modèles de pratiques émotionnelles même dans des documents inattendus, tels que les dossiers légaux, ou dans le cas où le texte cause problème parce qu'il a été fortement filtré.

11. Sur le contenu purement formel de votre ouvrage, j'aimerais revenir en premier sur un point qui a tout particulièrement retenu mon attention, montrant à quel point vos analyses sont redoutablement innovantes en matière d'histoire des sexualités et des sensibilités. Au milieu du premier chapitre, vous revenez sur le rôle des « déclarations de grossesse », et leur sens aux XVIIe et XVIIIe siècles, qui semble avoir été faussé avec temps⁵. Qu'est-ce qui est, selon vous, à même de créer confusions et anachronismes sur la formule, les déclarations en grossesse cachant plus d'un sens, dont celui des « procès en grossesse » ?

⁵ "The Puzzle of Paternity Suits" J. HARDWICK, *Sex in an Old Regime City*, op. cit., p. 24-32.

Julie Hardwick : Je pense qu'il serait important de renommer cette catégorie « procès en paternité » dans les catalogues archivistiques et l'historiographie de façon plus générale, c'est-à-dire, d'utiliser le même que les procès légaux à l'époque. Le problème n'est pas lié au mot « déclaration » en lui-même, puisqu'il désignait simplement un instrument légal. La catégorie archivistique est donc correcte dans un sens. C'est l'association de l'expression « déclarations de grossesse » avec l'Édit de 1556 sur les grossesses clandestines, dont on suppose à tort qu'il obligeait les femmes enceintes célibataires à déclarer leur grossesse à une autorité publique, qui pose actuellement problème. On a ici l'exemple clé de ce que j'ai mentionné plus haut, à savoir que nous devrions nous attarder sur les raisons d'être du document, les personnes qui ont participé à sa création, ou son catalogage, et la manière dont cela pourrait improductivement influencer les hypothèses des chercheuses et chercheurs.

L'analyse : renouvellement particulièrement important sur trois points micro-historiques

La nouvelle histoire des sensibilités

12. *Dans cette optique, nous allons déjà nous intéresser aux modalités que vous mettez en place pour déployer une nouvelle histoire des sensibilités. Les développements sur l'investissement émotionnel des individus que vous observez transcendent votre ouvrage, et font partie intégrante de l'analyse pour la compréhension des divers mécanismes sociaux que vous mettez en avant. Votre regard est donc relativement nouveau sur la question des sensibilités et de la sexualité par rapport à une historiographie plus ancienne, relativement statistique et démographique et axée sur l'analyse des divers taux liés au mariage, à la grossesse, à la natalité ou encore à la mortalité infantile. Vous ne vous contentez pas de créer des catégories, votre biais micro-historique vous permet de restituer le vécu intime et les stratégies de la population des travailleuses et travailleurs lyonnais célibataires de 18 à 30 ans, ainsi que de la communauté qui les entoure. Comment percevez-vous cet « insight », qui prend le contre-pied des anciennes analyses historiques sur le sujet ?*

Julie Hardwick : L'histoire de la sexualité est un thème si important, si fascinant, et si frustrant pour nous historiennes et historiens. Les tous premiers historiens et historiennes de la sexualité qui se sont concentrés sur les questions démographiques ont fait un travail incroyable, et je me suis beaucoup appuyée sur leurs travaux. Par exemple, les questions qu'ils ont soulevées en

découvrant que l'âge au mariage était relativement tardif, que le taux d'illégitimité était faible, et que les conceptions prénuptiales étaient très communes, ont été fondamentales dans l'écriture de mon livre. Puis la vague de chercheuses et chercheurs pionniers sur la sexualité (comme Jacques Depauw, Jacques Gélis, ou encore Jean Louis Flandrin), nous a montré qu'il restait tant à découvrir⁶. Depuis lors, les historiennes et les historiens ont utilisé les documents imprimés avec succès afin d'analyser l'histoire de la sexualité. Et ainsi de suite. Je me vois donc comme reposant sur les épaules des générations précédentes, nous ne pourrions pas accomplir le travail que nous faisons maintenant sans elles.

13. Vous sortez du cadre classique d'analyse foucauldienne, en ne vous appuyant pas sur le discours issu des élites culturelles (discours moraux et théologiques...), pour comprendre les phénomènes d'intimité, de sexualité, le mariage, les procès, les grossesses ; au contraire, vous déplacez le regard en partant du quotidien de la classe concernée, les travailleuses et travailleurs lyonnais, et en privilégiant l'accès à leur for-privé, du moins à un savoir communautaire perceptible au travers des divers documents des procès en grossesse. Dans cette micro-histoire inédite des jeunes travailleuses et travailleurs lyonnais sous l'Ancien Régime, vous démontrez l'existence d'un réseau communautaire extrêmement structuré, de solidarité, de compréhension, mais également de normes et de responsabilité autour de ces célibataires, et l'existence de stratégies. On le voit par exemple dans la conclusion avec la mort plus ou moins accidentelle d'un nourrisson et le soutien apporté à la jeune parturiente par les habitants de son immeuble, malgré ces considérations, pour enterrer le corps de l'enfant, sans intervention de la justice. Pourquoi avoir choisi de traiter votre sujet ainsi ?

Julie Hardwick : D'une façon ou d'une autre, je voulais partir des archives, en mettant de côté l'hypothèse que la vie, intime ou autre, des travailleuses et travailleurs était dictée par l'imitation des classes dominantes, ou sous le joug des politiques royales et religieuses. Je ne m'imagine pas, évidemment, qu'ils vivaient dans un vide culturel, bien sûr ce n'était pas le cas. En revanche, je pense que nous exagérons souvent l'impact des politiques institutionnelles et des pratiques élitistes. J'avais pour projet d'explorer leur vie ordinaire et la façon dont, dans le cadre de toutes sortes de contraintes, bien sûr, ils avaient la possibilité de façonner leur propre vie, lors des moments plaisants, ou lors des périodes difficiles.

⁶ Par exemple J. DEPAUW, « Amour illégitime et société à Nantes au XVIIIe siècle », *op. cit.* ; J. L. FLANDRIN, *Le sexe et l'Occident: évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, 1981 ; J. GELIS, *L'enfant et l'évolution de la conception de la vie sous la révolution*, dans *L'enfant, la famille et la Révolution française*, s. l., Plon (programme RELIRE), 1989.

14. *Dans le sixième chapitre, vous développez le rôle du réseau communautaire et sa participation aux « funestes secrets » (les avortements et infanticides). J'aurais aimé que vous nous en disiez plus sur la perception de la mort d'un fœtus, ou d'un enfant, de la part des parents concernés, et des proches, puisque malgré des circonstances souvent floues, une attention est portée au petit cadavre. Cela montre-t-il, sinon un relatif attachement à l'enfant, un respect des préceptes religieux en vigueur, malgré le non-baptême de ces nourrissons. Quel est le rapport à la sensibilité dans une société où la mortalité infantile est la normalité, mais où on prend la peine de fabriquer un petit cercueil pour les restes de l'enfant, enroulés dans un tissu, et enterré en terre « sacrée » ?*

Julie Hardwick : Je pense que, pour nous, lisant ceci aujourd'hui, le traitement de ces dépouilles est l'un des aspects les plus frappants de la vie intime quotidienne du XVIIIème siècle. Vos suggestions sont tout à fait correctes à mon avis. Les gens étaient beaucoup plus accoutumés à cette mortalité néonatale que nous le sommes de nos jours. Ils avaient l'habitude de préparer les cadavres eux-mêmes pour l'enterrement. Pour ceux qui enterraient, ou bien laissaient le corps dans un lieu sacré, ou un endroit public, où il serait retrouvé pour être enterré en terre sainte, je suis sûre que de telles actions faisaient preuve de respect envers le nourrisson, et révélaient le désir, comme je l'ai montré, de l'agréger à la communauté chrétienne par le biais de l'enterrement, même si celui-ci n'avait pas été baptisé. Que ceci ait été rendu possible par les officiers royaux et ecclésiastiques est la preuve, selon moi, d'une même attitude. Évidemment, les restes mortuaires jetés dans la rivière révèlent plus d'une seule sensibilité. Il est important, comme pour tout autre sujet, de ne pas affecter une seule sensibilité à un groupe de personnes dont les situations, les objectifs, et les ressentis ont pu varier, même lorsqu'ils se trouvaient dans ce qui nous semble être la même situation.

15. *Vous jetez un nouveau regard sur le mariage comme institution en déconstruisant les catégories précédentes perçues par les historiennes et historiens de la famille. Après analyse, le mariage reste-t-il une affaire d'intérêt ou d'amour ? Aux froids contrats de mariage, et à sa nécessité pour des questions économiques liées à la conjoncture ou aux grossesses pour les femmes, n'opposez-vous pas toute une pratique de l'intimité, et une culture de la matérialité montrant qu'il est aussi le reflet des affects personnels et du désir, structuré dans un processus rigoureux de fréquentation mis en place par les membres des générations précédentes ? L'institution familiale n'est-elle pas plus qu'une affaire d'intérêts à destination de la préservation patrimoniale, et du bon ordre de la société ?*

Julie Hardwick : Pour moi, le mariage a toujours été à la fois une question d'intérêts et une question d'amour, cela reste le cas aujourd'hui dans les pays occidentaux où la plupart des jeunes se marient de façon endogame. La propriété garde de l'importance de nos jours, comme on le voit lorsque les couples divorcent ! Mais la configuration a beaucoup changé, surtout quand on regarde à quel point la rhétorique de l'amour au regard de l'intérêt a évolué. Je suis tout à fait d'avis que la famille, en tant qu'institution, était alors et continue d'être perçue comme fondamentale pour, disons, l'avenir financier et la stabilité sociale. Simplement (ou peut-être pas simplement !), notre idée de ce à quoi une famille ressemble, et doit répondre, a totalement changé. La campagne en faveur du mariage homosexuel en est un bel exemple, montrant la persistance du mariage et de la famille comme droits émotionnels et légaux essentiels, et comme piliers de la stabilité civique.

La mise en avant des réseaux et des stratégies communautaires

16. « *The records of young people's intimacy do show how central gender, marriage, and reproduction were to political, religious, and economic matters in Old Regime cities, but these matters operated across a far more complex matrix than just an elite alliance to discipline female sexuality. When women brought paternity suits, they not only reached out to the state for assistance, but they also revealed a world of young people's licit intimacy* »⁷. *Il s'agit d'un changement de paradigme spectaculaire en histoire des sexualités, de quelle intimité parlez-vous ici ? Quels sont les différents acteurs et actrices du réseau que vous mettez par la suite en avant, et quels sont leurs objectifs ?*

Julie Hardwick : L'un des principaux objectifs du livre est de démontrer que l'intimité chez les jeunes était omniprésente. Elle n'était pas qu'une simple affaire qui se décidait en couple ou en famille, au contraire, c'était un phénomène amplement débattu (entre les prêtres, avocats, voisins, soignants, employés et amis), et renforcé ou réglementé par un réseau communal tout aussi dense. Les lieux où l'intimité se manifestait, était débattue et négociée, sont tout aussi nombreux à l'époque.

17. *Vous décrivez les étapes de fréquentation d'un jeune couple, dans un cadre public relativement permissif établi par la communauté de pairs, la famille, les voisins, impliquant tout un cadre*

⁷ *Ibid.*, p. 32.

normatif au sein duquel peut s'exprimer l'intimité dont nous parlions plus tôt, ce qui laisse une grande marge de comportements acceptables aux couples qui se dirigent vers le mariage, et délimitant le licite de l'illicite. Quelle est la frontière entre les comportements tolérés et les interdits, pouvez-vous nous décrire plus en détail ce contexte de surveillance et de fixation d'un cadre normatif ? Quelle est la place du stigma dans ce contexte ?

Julie Hardwick : La question de la frontière entre les comportements acceptables et stigmatisés en termes d'intimité chez les jeunes est très importante, elle est historicisable puisqu'elle a évolué au fil des siècles. La caractéristique cruciale de l'intimité licite en ce temps est la monogamie, même dans le cas d'une relation entre deux personnes célibataires. Les relations sexuelles sans aucune attente de mariage étaient prohibées, et absolument déconseillées, bien que non interdites. Sans aucun doute, les jeunes femmes qui fréquentaient plusieurs hommes, ou des hommes avec lesquelles elles ne souhaitaient pas se marier, voyaient leur réputation entachée. Cependant, les jeunes hommes dont l'activité sexuelle conduisait à une grossesse dont ils n'assumaient pas la responsabilité, se trouvaient également déshonorés.

18. Les grossesses extra-conjugales, dans ce paradigme, sont comprises comme une étape vers le mariage entre les deux partenaires avec l'aval de la communauté. Toutefois, il arrive qu'un, ou les deux partenaires fassent le choix de ne pas garder l'enfant, pour diverses raisons, appuyés par l'aide de la communauté. Comment analyser ces phénomènes qui semblent être des zones d'ombre pour nous, quelles sont les stratégies mises en place pour éviter une grossesse, et comment sont perçus ceux ou celles qui y recourent ?

Julie Hardwick : Les matériaux avec lesquels j'ai travaillé sont intéressants puisqu'ils ne suggèrent aucunement que les jeunes essayaient d'éviter une grossesse, mais qu'ils interrompaient plutôt ces grossesses en provoquant des fausses-couches lorsque la grossesse était devenue une réalité. Ainsi, nous savons que les préservatifs étaient disponibles, mais ils coûtaient extrêmement cher et étaient surtout utilisés comme prophylactiques, et non comme méthode de contraception. Je n'ai qu'une seule preuve qui pourrait suggérer la circulation d'idées sur la contraception : dans un document, une mère demande à un chirurgien de confirmer ce que lui a dit son fils, à savoir qu'il était impossible qu'il soit le père parce qu'il n'avait pas éjaculé. Je me demande si cela ne nous confère pas un aperçu, de ce qui est effectivement invisible pour nous, mais qui aurait bien pu faire partie du savoir commun des jeunes hommes à cette époque.

19. *Le silence communautaire semble être un enjeu important dans la gestion des dérives liées à la sexualité, quelle est la place de la justice dans ce cadre où l'on se méfie des autorités, et où l'on cherche à éviter le plus possible leur ingérence ?*

Julie Hardwick : D'une manière générale, en matière de gestion de la sexualité, je dirais que la jurisprudence et les processus légaux ont été beaucoup moins importants que ce que nous suggère l'historiographie de ces 30 dernières années. Bien qu'il soit impossible de le mesurer statistiquement, je dirais que les sources nous montrent clairement que la plupart des questions relatives à la sexualité ont été traitées de manière informelle, c'est-à-dire en dehors de la loi, même si une grande variété de personnes différentes faisaient partie de cette gestion informelle.

20. *En conclusion, vous mentionnez le fait qu'il a pu exister d'autres subcultures sexuelles sortant du schéma auquel répondaient les jeunes travailleuses et travailleurs lyonnais (violences, sexualité hors du cadre marital, homosexualité, prostitution), dont les participants ne bénéficiaient pas du système de protection offert par la communauté. Pouvez-vous en dire plus, avez-vous croisé des sources y faisant référence ou sont-ce des hypothèses au regard de vos autres analyses ?*

Julie Hardwick : Parmi les sources que j'ai consultées, je n'ai aperçu que très peu de traces de ces autres cultures sexuelles. C'est principalement dû au fait que j'ai examiné un type d'action en justice qui n'était accessible qu'aux jeunes femmes qui pouvaient prouver qu'elles avaient été dans une relation monogame stable. Je sais que certains mémoires de maîtrise s'appuyant sur les archives de Lyon ont examiné ce genre de questions et ont trouvé des preuves, par exemple, de poursuites pour relations sexuelles entre personnes du même sexe, mais je ne les ai pas examinées moi-même.

La redéfinition des rapports genrés

21. *« Paternity suits did not provide the occasion for the state to discipline women, but for women to seek protection and assistance of the state to discipline men. »⁸. Vous offrez un nouveau regard en redéfinissant les rapports genrés, presque en les inversant, pour montrer qu'à contrario des idées reçues, il ne faut pas observer la situation de ces femmes domestiques et*

⁸ *Id.*

travailleuses sous un angle misérabiliste, mais plutôt capter leur agentivité en analysant leur utilisation du réseau communautaire, des lieux communs, de la justice, pour retourner une situation de grossesse défavorable à leur avantage, et s'en sortir financièrement. Pouvez-vous nous en dire plus là-dessus ?

Julie Hardwick : Je fais partie de ces historiennes du droit qui ont récemment démontré que les femmes avaient souvent recours au système légal, en qualité de plaignantes ordinaires et souvent de témoins. C'est-à-dire que le système juridique était, pour les femmes, un espace d'expression de leur agentivité, non seulement dans les pays européens avant 1800, mais de l'Empire Ottoman à l'Amérique du Nord et du Sud, et sans doute ailleurs aussi. J'ai été particulièrement frappée par la volonté et la capacité des femmes à utiliser le système institutionnel pour se défendre dans ce genre de situations, quand nos stéréotypes sur les doubles standards sexuels nous ont peut-être amené à croire qu'elles étaient les moins susceptibles d'y trouver du soutien.

22. La différence genrée majeure s'effectue au niveau des risques encourus en cas de grossesse pour les femmes. La structuration de la communauté semble rééquilibrer le rapport de force pour apporter aux femmes le soutien nécessaire, sans stigmatisation, dans le cadre d'une relation consensuelle et licite respectant les normes, et responsabiliser les hommes coupables d'abandon : ceux-ci doivent assurer le bon déroulement de l'accouchement, assurer la survie de l'enfant et de la femme, par le biais du mariage ou d'un soutien financier. Une forte pression communautaire pèse sur eux, pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement. Comment défendez-vous cette nouvelle position vis-à-vis des rapports genrés entre hommes et femmes en histoire, soit la remise en cause des stéréotypes traditionnels sur la période étudiée ?

Julie Hardwick : Je pense que nous avons probablement été trop prompts à envisager une forme d'histoire du progrès au sein de laquelle la condition des femmes était terrible, ce qui s'est progressivement amélioré. On entend souvent dire que l'égalité des sexes n'est pas atteinte, mais que c'était bien pire avant. Il faut beaucoup de travail aux archives pour développer une vision plus complexe de tout cela. Je ne pense en aucun cas que les femmes des XVIIe et XVIIIe siècles jouissaient d'une quelconque équité, mais nous pouvons être surpris par la manière dont les structures genrées asymétriques façonnaient leurs expériences, et leur accordaient la possibilité de se défendre. Comme je le dis à la fin de mon livre, les faits suggèrent que dans de nombreuses régions d'Europe, les femmes célibataires qui tombaient enceinte faisaient face à une stigmatisation bien plus cruelle, et disposaient de bien moins de ressources communautaires ou

institutionnelles aux XIXe et XXe siècles, que sous l’Ancien Régime. Il est parfois difficile pour nous en tant qu’historiens et historiennes, de comprendre les schémas ondulants du passé !

23. Vous redéfinissez ainsi la place des hommes dans ce schéma paradigmatique, qu’en est-il ? Sont-ils à égalité avec les femmes, des alliés, des témoins, des médiateurs, des fournisseurs de ressources matérielles (remèdes) et immatérielles (contact facilité pour l’accès aux informations et aux solutions) pour les jeunes femmes abandonnées ?

Julie Hardwick : En effet, le rôle, l’attitude, et les actions des hommes dans ce modèle d’intimité licite, de protection de la communauté, et de complicité communautaire, sont fascinants. Je les vois comme des alliés à égalité des femmes, en grande partie parce que le soutien offert par la communauté était multiple, souvent spécialisé, et que l’apport de services en ce temps était fortement genré. Tandis que le soutien juridique était uniquement fourni par des hommes, les soins génésiques étaient assurés par des femmes, bien que tous les participants soient des prestataires rémunérés. Je dois également mentionner qu’une grande partie de ces jeunes femmes n’a pas été abandonnée, leurs partenaires masculins étaient souvent présents, et réfléchissaient pour trouver une solution stable en dehors du mariage, tout comme le soutien indéfectible que leur apportait leur communauté. Je pense que l’expression moderne « abandonnée » reflète en partie une situation où les femmes enceintes étaient bien plus à même d’être abandonnées par leur partenaire et mises au ban de la société.

24. Toutefois, vous questionnez aussi la violence liée aux rapports sexuels entre hommes et femmes, notamment lors de la première rencontre charnelle, pouvant s’apparenter à un viol parfois. Sommes-nous confrontés à une société au sein de laquelle il existe une forme de violence sexuelle banalisée au travers de la possession culturelle du corps des femmes par les hommes avec le droit de couverture⁹ ? Dans ce cas de figure, les femmes le ressentaient-elles ainsi et éprouvaient-elles de la peur ? Étaient-elles quotidiennement sujettes au viol dont on retrouve peu de traces en justice¹⁰ ? Ou au contraire, considérons-nous ces situations comme anachroniquement violentes, en raison de la sensibilité induite par nos catégories mentales

⁹ Une doctrine juridique selon laquelle la personnalité juridique d’une femme est suspendue au moment de son mariage et se fonde avec celle de son époux.

¹⁰ A. BERNARD, « Les victimes de viols à Lyon aux xvii^e et xviii^e siècles », dans B. Garnot (éd.), *Les victimes, des oubliées de l’histoire ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 455-467.

contemporaines ; ce que nous considérons comme violent répondait-il à des codes psycho-sociaux qu'il nous est difficile à percevoir ?

Julie Hardwick : Ce sont des questions très importantes dont les réponses sont assez insaisissables. D'après mes recherches, il est certain que les femmes ont pu ressentir de la peur et vivre l'usage de la force comme une violence. Elles n'emploient presque jamais le mot « viol », du moins pas dans les documents légaux auxquels nous avons aujourd'hui accès. Il est possible qu'elles aient employé le mot viol, mais que le greffier ait consigné le terme autrement. Tout de même, je pense que ce contexte d'usage de la force dans le cadre des relations intimes et comme discipline du chef de famille, façonnait autrement l'expérience de la violence pour les femmes et la communauté. Ont-elles senti de la peur et de la douleur lorsqu'elles ont fait l'expérience de la force ? Oui. Ont-elles nécessairement caractérisé cette violence comme « excessive » dans les termes juridiques marquant la limite l'usage acceptable et inacceptable de la force ? Il est possible que non, puisque toutes les femmes qu'elles connaissaient avaient vécu la même chose. Encore de nos jours, certaines femmes victimes de violence domestique sont très réticentes à avouer que leurs partenaires sont abusifs. Pourtant, il est évident qu'aujourd'hui, nous évaluons l'utilisation de la force lors des rapports sexuels que vivaient les jeunes femmes sous l'Ancien Régime comme étant des viols.

25. Cette réactualisation du rôle des hommes et des femmes dans la société populaire d'Ancien Régime vous amène tout de même à conclure sur une asymétrie de pouvoir dans leurs relations. Malgré le soutien communautaire ou le recours à l'appareillage judiciaires selon leur réseau et agentivité, la potentielle vulnérabilité des femmes reste indéniable, même lorsqu'elles se trouvent dans une situation conjugale licite portant à croire qu'elles sont en transition vers le mariage. Face à une grossesse, s'imposent à elles d'immenses défis économiques, physiques et mentaux, pouvant les confronter à la solitude, la misère, l'accouchement, ou l'avortement. Pouvez-vous en dire plus sur cette asymétrie, dépassant parfois le simple cadre communautaire ?

Julie Hardwick : Il me semble que parfois, certaines jeunes femmes ont pu être amenées à rechercher de l'aide au-delà du soutien habituel de la communauté, ou des efforts pour interrompre leur grossesse, ou n'ont pas eu accès, pour une raison ou une autre, aux réseaux de soutien habituels. Malheureusement, ce faisant, leurs situations n'ont pas été enregistrées dans les documents légaux auxquels nous avons accès. Il est fort probable que certaines jeunes femmes quittaient la ville pour donner naissance. Dans un de mes cas, une femme qui a choisi de se rendre

dans un village explique qu'il y a là-bas une sage-femme bien connue à Lyon pour avoir mis au monde de nombreux bébés. D'autres femmes sont probablement retournées dans les villages où elles ont grandi, ou ont pu habiter à une certaine époque.

À propos de la proximité temporelle et émotionnelle

26. *Vous concluez la plupart de vos articles par un parallèle entre cette société des XVIIe et XVIIIe siècles, et la nôtre aujourd'hui. Si d'indéniables avancées ont permis de libérer les femmes de leurs devoirs conjugaux et contraceptifs dans une grande partie du monde (baisse des violences sexuelles, criminalisation du viol conjugal, accès à la contraception et à l'avortement), et d'émanciper sexuellement les hommes et les femmes (fin du mariage comme constitutif obligatoire d'une relation, vie commune sans mariage, hausse des naissances hors mariages perçus comme légitimes, rapports sexuels déconnectés d'une transition vers le mariage), ne faut-il pas modérer la perspective hégélienne d'un progressisme à toute épreuve ? L'émergence d'une sexualité et d'un romantisme liés au désir plus qu'à l'intimité, à l'immédiateté plus qu'à la contrainte ou la responsabilité dans les sociétés occidentales individualistes ne signifie pas pour autant la fin des désillusions, des violences sexuelles, ou encore des infanticides¹¹. Sans commettre d'anachronisme, la réalité historique que vous décrivez dans votre livre n'est-elle pas plus proche de nos sociétés contemporaines que ce que nous croyons ?*

Julie Hardwick : Je pense que cette continuité entre le passé et le présent est très frappante malgré tous les signes de progrès. L'historienne Judith Bennett a fait remarquer que les historiens devraient prendre plus au sérieux l'asymétrie entre les sexes, ce qu'elle appelle « l'équilibre patriarcal », alors que nous avons tendance à ne vouloir nous concentrer que sur les mutations¹². Elle a été très influente pour les premiers historiens et historiennes féministes en Europe et en Amérique. J'utilise souvent l'expression, « persistent patterns of patriarchy »¹³ pour mettre en avant ce genre de cas où nous voyons encore aujourd'hui des schémas qui existent depuis des siècles.

¹¹ B. CANNONE, *Le nouveau nom de l'amour*, Paris, Stock, 2020.

¹² J. BENNETT, *History Matters: Patriarchy and the Challenge of Feminism*, Manchester u.a., Manchester University Press, 2006.

¹³ Soit des « schémas patriarcaux persistants ».

27. Quels ont été votre attachement et votre sensibilité vis-à-vis de ces individus que vous avez explorés jusqu'au plus profond de leur intimité ? Avez-vous réussi à mettre de la distance avec leurs destins individuels, tantôt tragiques (pour les enfants abandonnés ou retrouvés mort), tantôt plus satisfaisants quand une femme remportait son procès, ou au contraire l'exploration des émotions a-t-elle joué un rôle dans votre travail sur ce sujet ?

Julie Hardwick : L'attention croissante portée aux émotions propres des historiens et historiennes est si intéressante et importante. J'étais certainement très consciente de mon investissement émotionnel en écrivant ce livre, un investissement bien plus important que lors de mes précédentes recherches. Dont certaines parties ont d'ailleurs été très difficiles pour moi, éprouvantes même ; par exemple, les sources concernant les découvertes de dépouilles fœtales ou néonatales. Je pense cependant que l'empathie est une qualité extrêmement importante pour les historiennes et les historiens, donc j'espère que j'ai traité ces jeunes avec beaucoup de compassion, les femmes en particulier, tout en maintenant mon regard analytique.

28. Enfin, je voulais vous demander, de manière un peu plus personnelle, ce que vous aviez le plus aimé dans ce sujet, ce que vous aviez découvert, ou ce qui avait le plus retenu votre attention.

Julie Hardwick : Dès le premier jour, j'ai adoré travailler sur ce livre. J'ai trouvé ces jeunes si inspirants et si vivants. J'aime me promener dans Lyon pour voir où ils étaient lors de certains événements, ce qu'un historien a appelé « l'archive des pieds » ! Leurs vies sont fascinantes. Les moments où nous retrouvons des échos du passé, parfois comiques, parfois tragiques, dans notre présent, sont mes préférés. J'ai lu un document décrivant deux jeunes, une femme et un homme, qu'on voyait souvent discuter ensemble dans la rue. Un jour, ils se sont faufiletés dans une traboule pour se rendre dans une cour intérieure, la femme s'était assise sur le rebord d'un puit pendant qu'ils s'embrassaient et s'enlaçaient. Puis, personne ne sait trop comment (sujet de discorde par la suite d'où l'enquête judiciaire), la femme est tombée dans le puit et en est morte. Quelques jours plus tard, j'ai traversé une traboule pour me rendre dans une cour quand j'ai, similairement, remarqué un jeune couple s'embrassant contre le mur d'un puit. Bien sûr les puits sont maintenant tous scellés pour que personne ne puisse tomber dedans ! Mais cela m'a beaucoup amusée, et me rappelle à quel point certaines choses sont immuables, comme les relations intimes des jeunes couples !

Je tiens à remercier chaleureusement Julie Hardwick d'avoir pris le temps de répondre à cet entretien avec toute la pertinence et la justesse qu'on lui connaît, et Anne Verjus pour ses précieux conseils et sa relecture avisée.

Chloé Blanchard